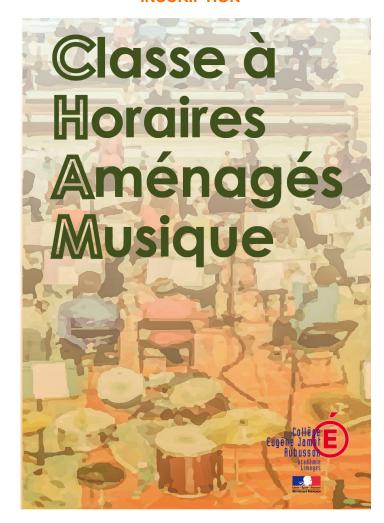
AU COLLEGE Eugène Jamot

De la 6^{ème} à la 3^{ème}

INSCRIPTION



www.cite-scolaire-aubusson.fr



Collège Eugène Jamot

1 Rue Williams-Dumazet 23200 AUBUSSON

Tél. 05 55 67 72 80 Fax 05 55 67 74 18

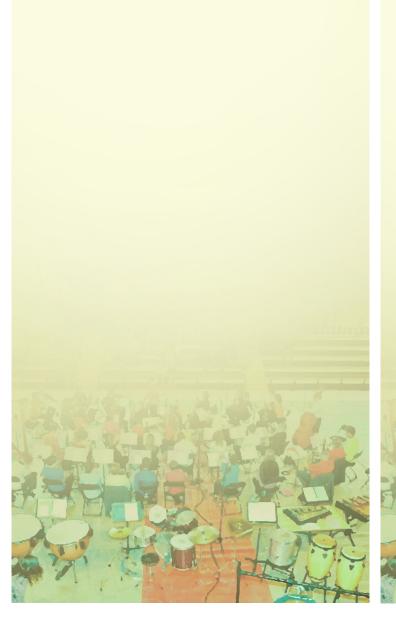
Mel: ce.0230506a@ac-limoges.fr

Conservatoire Départemental de Musique Émile GOUÉ

Avenue René Cassin 23000 GUERET

Tél. 05 44 30 26 90 Fax 05 44 30 26 91

Mel: conservatoiremusique@creuse.fr



PRÉSENTATION GENERALE

Les classes à horaires aménagés musique (CHAM) permettent aux élèves, qui montrent des aptitudes et de la motivation pour les activités musicales, de concilier dans des conditions plus favorables leur scolarité au collège Eugène Jamot d'Aubusson et leurs études musicales.

Ces conditions préférentielles ne débouchent pas forcément sur une orientation professionnelle et les élèves qui suivent ce cursus peuvent réintégrer à chaque rentrée une classe traditionnelle dans le collège du secteur de leur domicile. De la même façon à la fin de la 3ème, les élèves issus des classes CHAM ont les mêmes possibilités d'orientation que ceux des classes traditionnelles.

Principe des classes CHAM

- Les élèves des CHAM bénéficient d'un aménagement de l'emploi du temps scolaire. En effet, celui-ci intègre les cours du Conservatoire.
- Aucune modification dans le programme scolaire ni suppression de matière.
- Le cycle CHAM peut être intégré à chaque rentrée scolaire de la 6ème à la 3ème.
- Cette classe participe également à tous les projets culturels musicaux organisés par le collège Eugène Jamot d'Aubusson.
- Les élèves de la classe CHAM bénéficient de la gratuité des droits de scolarité au Conservatoire départemental de Musique Emile GOUÉ.

LES STRUCTURES D'ACCUEIL

Le Conservatoire Départemental Emile GOUÉ, dans ses antennes d'Aubusson, de Felletin et de Crocq,

propose un enseignement musical du 1^{er} au 2^{ème} cycle, l'ensemble des disciplines musicales ainsi que des activités d'animation et de diffusion.

Le collège Eugène JAMOT d'Aubusson,

1 rue Williams Dumazet, propose en plus de l'enseignement scolaire obligatoire, deux heures spécifiques d'éducation musicale, une heure de chant choral et une heure de pratique instrumentale collective.

ADMISSION

L'admission en C.H.A.M. (collège) est prononcée par l'Inspecteur d'Académie, après avis de la commission préparatoire à l'affectation.

À cet effet, il s'appuie sur les motivations de l'élève.

Les parents complètent la demande d'inscription jointe. Elle sera transmise au collège Eugène JAMOT d'Aubusson au plus tard le 20 mai 2018.

Les instruments enseignés sont :

- le violon,
- le violoncelle,
- l'accordéon,
- les percussions,
- la guitare,
- le saxophone,
- la trompette,
- le piano.

Formulaire D'inscription

Je soussigné,

☐ Mon enfant est débutant

Instrument souhaité:....



nationale

□ M., □ Mme,..... Adresse: Téléphone: Responsable légal de l'enfant: Inscrit actuellement En classe de CM2 Souhaite inscrire mon enfant à l'entretien, avec la commission en Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) qui aura lieu durant le mois de juin au collège Eugène Jamot d'Aubusson. ☐ Mon enfant a déjà débuté sa formation musicale : ☐ au conservatoire Emile Goué ☐ autre établissement Instrument pratiqué: Niveau instrumental: Niveau Formation musicale:

> Coupon à retourner au Collège E. JAMOT - Service scolarité 1 rue Williams Dumazet - 23200 AUBUSSON